Lavau sur loire

Compte-rendus

Les comptes-rendus des conseils municipaux sont validés au conseil suivant avant d'être mis en ligne sur le site.

COMPTE-RENDUS DE 2025

Procès-Verbal du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-cinq, le 16 juin à vingt heures,

Le Conseil Municipal de Lavau-sur-Loire, dûment convoqué le 11 juin, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la Présidence de Madame Claire TRAMIER, Maire

Nombre de conseillers en exercice : 10
Présents : 7
Votants : 8

Présents : Claire TRAMIER, Alice DOURUD, Hervé MORAUD, Isabelle BALBINE, Yoann DORNER, Christine BRETECHE, Ann BRASSIER

Absents excusés :
Maxence AUTHIER, procuration à Christine Bretéché
Pascal PROCIDA, procuration à Isabelle Balbine
Eva ROMDY

Secrétaire de séance : Isabelle Balbine

- **APPROBATION du procès-verbal du conseil municipal du 26 mai 2025 à l'unanimité.**

- **Suite à la présentation du projet de création d'une zone de préemption ENS sur la commune**
Présenté par Frédéric Rivet, responsable de l'unité milieux naturels pour le Département et Olivier Allenou, technicien au Conservatoire du Littoral, lors du dernier conseil. Les membres du conseil municipal se sont attendus à se prononcer ; Avis favorable à l'unanimité moins une abstention, au projet de création d'une zone de préemption ENS.

- **Modification de la convention de gestion du Trou Bleu avec le conservatoire du littoral**
Ces modifications concernent l'implication de la commune dans l'entretien des abords du Trou Bleu (un calendrier des récoltons des rives est joint à la délibération.
Madame le Maire souligne qu'elle souhaite solliciter l'installation de panneaux de signalisation portant interdiction de stationner la nuit et de voie réservée aux secours.
Les membres du conseil municipal adoptent à l'unanimité la délibération.

Questions diverses :

Information : Les travaux de rénovation énergétique débuteront le 7 juillet à l'école élémentaire et la cantine.

Rentrée scolaire 2025-2026 : effectifs en maternelle en baisse, le ½ poste d'AESEM ne pourra se pérenniser. Non renouvellement prévu et validé en bureau municipal.

Réunion publique mardi 17 juin au café associatif : le voyage à Nantes accueillera les habitants pour une réunion d'information concernant les travaux de la passerelle Kawamata.

Commission d'attribution du logement n°3 (les Anglaises) : Yoann se rend disponible à 10 heures pour participer à la visioconférence.

Entretien du terrain de football : la question de l'arrosage est évoquée en raison des fortes températures, pas d'unanimité sur le sujet. La réflexion se poursuit sur les modalités éventuelles.

Fin de séance à 21h15.

CONSEIL MUNICIPAL

16 juin 2025

PDF - 109,5 Ko

Télécharger

PROCES VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL
L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ, LE [illegible] MAI A VINGT HEURES,
Le Conseil Municipal de Lavau-sur-Loire, dûment convoqué le 21 mai, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la Présidence de Madame Claire TRAMOR, Maire

Nombre de conseillers en exercice : 10
Présents : 6
Votants : 6

PRESENTS : Claire TRAMOR, Alice DOUAUD, Hervé MONAUD, Isabelle BALBINE, Maxence AUTRET, Christine BRETIERE

ABSENTS EXCUSES :
Yvonne SORNIER, procuration à Alice Douaud
Pascal PRIGENT, procuration à Isabelle Balbine
Eva MORRY
Alain BRASSET

SECRETAIRE DE SEANCE : Isabelle Balbine

- **APPROBATION du procès-verbal du conseil municipal du 28 avril 2025 à l'unanimité.**

- **Présentation du projet de création d'une zone de preemption ENS sur la commune**
Frédéric Morel, responsable de l'unité milieux naturels pour le Département et Olivier Aubineau, technicien au Conservatoire du Littoral sont intervenus pour présenter le projet. Le conseil municipal se positionnera par délibération, lors du conseil de juin 2025.

- **Avis sur le PLUi**
Le projet de révision du PLUi d'Estuaire et Sillon est prêt à être arrêté et a été transmis aux communes membres, pour avis dans une période de trois mois, celui-ci sera ensuite soumis à enquête publique. Les élus de la commune réunis en commission urbanisme le 12 mai 2025 ont relevé des erreurs matérielles à corriger, décrites en annexe 1 de la délibération et souhaitent émettre des remarques concernant les zonages, ci-dessous :
  - **Zonage A et N** : Dans le cadre d'un échange avec le Département sur le nouveau zonage Nature 2000, un certain nombre de demandes de modifications ont été faites par les agriculteurs. Plusieurs parcelles ont alors été sorties du périmètre N2000. Le conseil municipal souhaite que les parcelles (listées sur la délibération) qui sont sorties de la proposition du nouveau périmètre N2000 par le Département ou qui n'y sont pas, puissent être passées en zonage A, car elles représentent les mêmes caractéristiques que des parcelles voisines en A.

Avis approuvé à l'unanimité sauf une abstention

- **Avis sur le mandat de gestion locative**
L'association SOLIHA AD Pays de la Loire, est une agence immobilière Sociale qui a pour objet principal l'accès à l'offre locative des personnes qui éprouvent des difficultés à se loger ou à se maintenir dans leur logement. Le logement n°4, rue du Cadran, vacant depuis juillet 2024, a bénéficié d'une remise en état des lieux et peut aujourd'hui accueillir de nouveaux locataires. Le diagnostic immobilier effectué par un professionnel en avril 2025, note le DPE en D. L'association sélectionne les locataires afin que leurs revenus soient en adéquation avec le loyer et puissent bénéficier de la garantie Visale.

La convention de mandat présente l'avantage de simplifier la gestion des flux et fluidifier les relations avec les locataires. Elle permet également de limiter les impayés de loyers, par la présence de la garantie et l'accompagnement requiert des aspects sociaux. Les coûts de gestion sont à hauteur de 8% des encaissements auxquels s'ajoutent les honoraires d'entrée dans le logement (équivalent à un mois de loyer).

Le conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité sauf une abstention :

Approuve l'établissement d'une convention de mandat de gestion locative et de mandat financier avec SOLIHA Pays de la Loire, concernant le logement n°4 de la rue du cadran, autorise Madame la Maire à signer la convention et tout autre document relatif à cette convention, autorise le mandataire SOLIHA Pays de la Loire, à signer tout document lié à la gestion locative de ce logement.

CONSEIL MUNICIPAL

26 mai 2025

PDF - 89,3 Ko

Télécharger

PROCES-VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL
L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ LE 28 AVRIL à VINGT HEURES.
Le Conseil Municipal de Lavau-sur-Loire, dûment convoqué le 23 avril, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la Présidence de Madame Claire TRAMIER, Maire

Nombre de conseillers en exercice : 10
Présents : 9
Votants : 9

PRESENTS : Claire TRAMIER, Alice DOURUD, Hervé MOYNUS, Isabelle BALIGNE, Yvonne FORNER, Maxence ALPHAIS, Christine BERTHOLIN, Pascal PRIGENT, Axel BRASSET

ABSENTS EXCUSES :
Eric MICHEV

Secrétaire de séance : Axel BRASSET

- **APPROBATION du procès-verbal du conseil municipal du 31 mars 2025 à l'unanimité.**

- **Projet PLUi_Information**
Après 3 ans de concertation avec les habitants, la présentation au Conseil Communautaire le mardi 29 mars 2025 marque l'arrêt du projet PLUi. Une prochaine étape de consultation des partenaires sera menée jusqu'en juillet. Afin de présenter le PLUi de la commune et les éventuels changements apportés, Madame le Maire propose une réunion spécifique pour les conseillers, le mardi 13 mai à 20 heures en mairie.

- **Vœu sur la protection des captages d'eau potable**
Les élus de Loire-Atlantique adoptent un vœu pour interdire les produits phytosanitaires dans les aires d'alimentation des captages d'eau, face à une situation alarmante. Après échanges avec les conseillers municipaux sur le sujet, 8 élus votent pour la participation de la commune, 1 abstentions.

- **Informations diverses**
  - Le Dix Barbe aura lieu à Lavau sur Loire, le 29 novembre prochain
  - Chemin communal / parcelle ZI 124
    Exécution d'une demande d'achat du chemin communal par un accédant potentiel à une division de la ZI124. A l'unanimité, il n'y a pas de volonté de vendre ce chemin communal qui permet un accès à une parcelle communale.
  - Information sur incident fuite d'huile sur des grands voutis. Après passage du technicien environnement, pas de pollution maintenue dans le milieu naturel. Odeur importante au niveau de la mairie, qui s'estompera progressivement.

Fin de séance à 21h30.

CONSEIL MUNICIPAL

28 avril 2025

PDF - 46,2 Ko

Télécharger

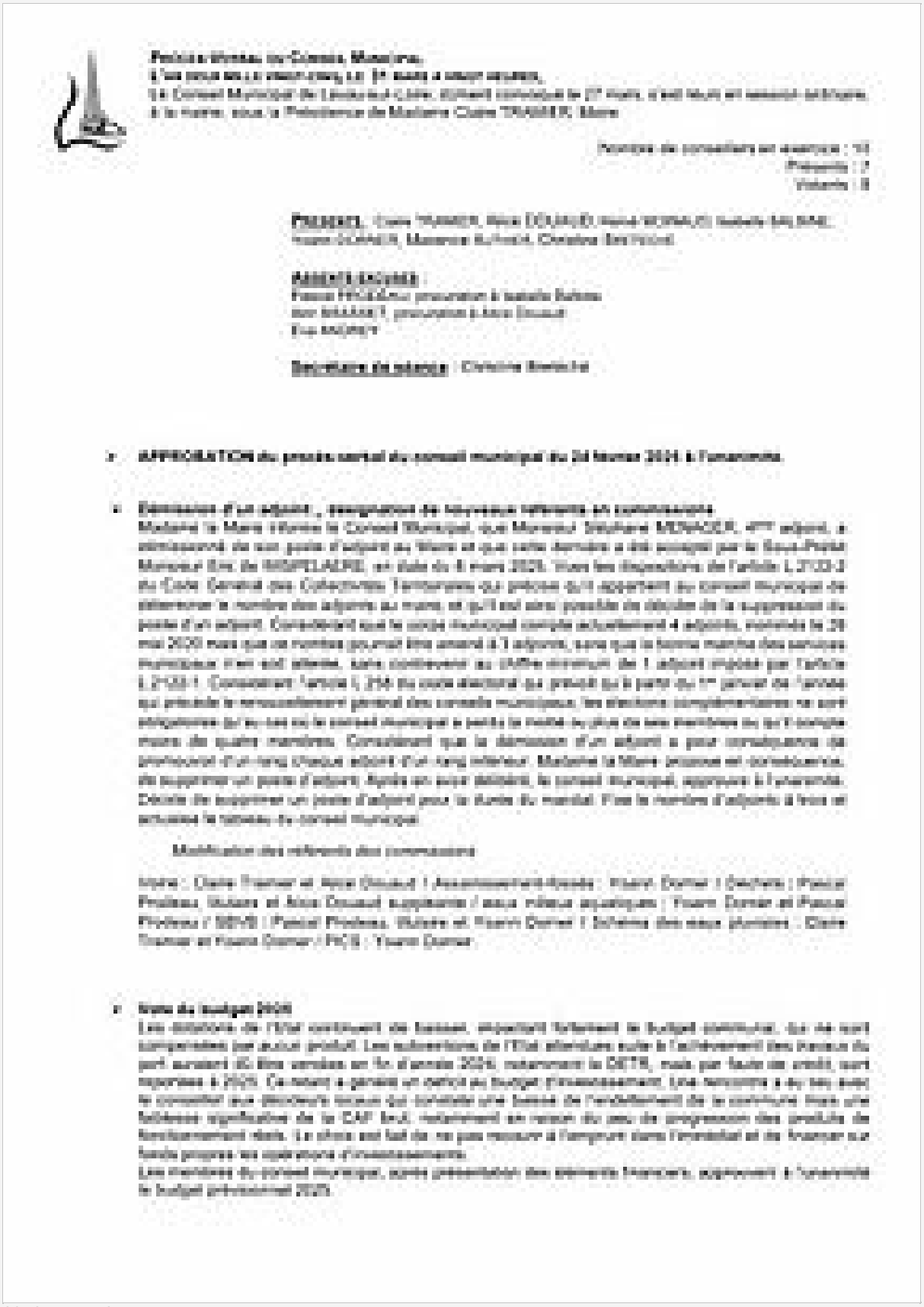

Procès-Verbal du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-cinq, le 31 mars à vingt heures,

Le Conseil Municipal de Lavau-sur-Loire, dûment convoqué le 27 mars, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la Présidence de Madame Claire TRANIER, Maire

Nombre de conseillers en exercice : 14
Présents : 7
Votants : 8

PRESENTS : Claire TRANIER, Alice DOUAUD, Anne-Marie MORNAUD, Isabelle BALMINE, Yoann DORNER, Marianne AUFFRAY, Christine BARBICHE

ABSENTS EXCUSES :
Pascal PROUTEAU procuration à Isabelle Balmine
Jean BRAMET procuration à Alice Douaud
Eva ANDRET

Secrétaire de séance : Christine Barbiche

- **APPROBATION du procès verbal du conseil municipal du 24 février 2025 à l'unanimité.**

- **Démission d'un adjoint, - désignation de nouveaux référents en commissions**
Madame le Maire informe le Conseil Municipal, que Monsieur Stéphane MENAGER, 4ème adjoint, a démissionné de son poste d'adjoint au Maire et que cette dernière a été acceptée par le Sous-Préfet Monsieur Eric de RISPELAERE, en date du 6 mars 2025. Vues les dispositions de l'article L.2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui précise qu'il appartient au conseil municipal de déterminer le nombre des adjoints au maire, et qu'il est ainsi possible de décider de la suppression du poste d'un adjoint. Considérant que le conseil municipal compte actuellement 4 adjoints, nommés le 26 mai 2020 mais que ce nombre pourrait être amené à 3 adjoints, sans que la bonne marche des services municipaux n'en soit atteinte, sans contrevenir au chiffre minimum de 1 adjoint imposé par l'article L.2122-1. Considérant l'article L.256 du code électoral qui précise qu'à partir du 1er janvier de l'année qui précède le renouvellement général des conseils municipaux, les élections complémentaires ne sont obligatoires qu'au cas où le conseil municipal a perdu la moitié au plus de ses membres ou qu'il comporte moins de quatre membres. Considérant que la démission d'un adjoint a pour conséquence de promouvoir d'un rang chaque adjoint d'un rang inférieur. Madame le Maire propose en conséquence, de supprimer un poste d'adjoint. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, approuve à l'unanimité. Décide de supprimer un poste d'adjoint pour la durée du mandat. Fixe le nombre d'adjoints à trois et actualise le tableau du conseil municipal.

Modification des référents des commissions

Intitulé : Claire Tranier et Alice Douaud / Assainissement-Réseau : Yoann Dorner / Déchets / Pascal Proteau, Balmine et Alice Douaud suppléante / eaux milieux aquatiques / Yoann Dorner et Pascal Proteau / SIVB / Pascal Proteau, Balmine et Yoann Dorner / Schéma des eaux pluviales : Claire Tranier et Yoann Dorner / PCS / Yoann Dorner.

- **Vote du budget 2025**
Les dotations de l'Etat continuent de baisser, impactant fortement le budget communal, qui ne sont compensées par aucun produit. Les subventions de l'Etat attendues suite à l'achèvement des travaux du port auraient dû être versées en fin d'année 2024, notamment la DETR, mais par faute de crédit, sont reportées à 2025. Ce retard a généré un déficit au budget d'investissement. Une rencontre a eu lieu avec le conseiller aux décideurs locaux qui constatait une baisse de l'endettement de la commune mais une faiblesse significative de la CAF brut, notamment en raison du peu de progression des produits de fonctionnement réels. La place est fait de ne pas recourir à l'emprunt dans l'immédiat et de financer sur fonds propres les opérations d'investissements.
Les membres du conseil municipal, après présentation des éléments financiers, approuvent à l'unanimité le budget prévisionnel 2025.

CONSEIL MUNICIPAL

31 mars 2025

PDF - 95,6 Ko

Télécharger

https://www.lavau-sur-loire.fr/vie-citoyenne/le-conseil-municipal/compte-rendus-3586.html

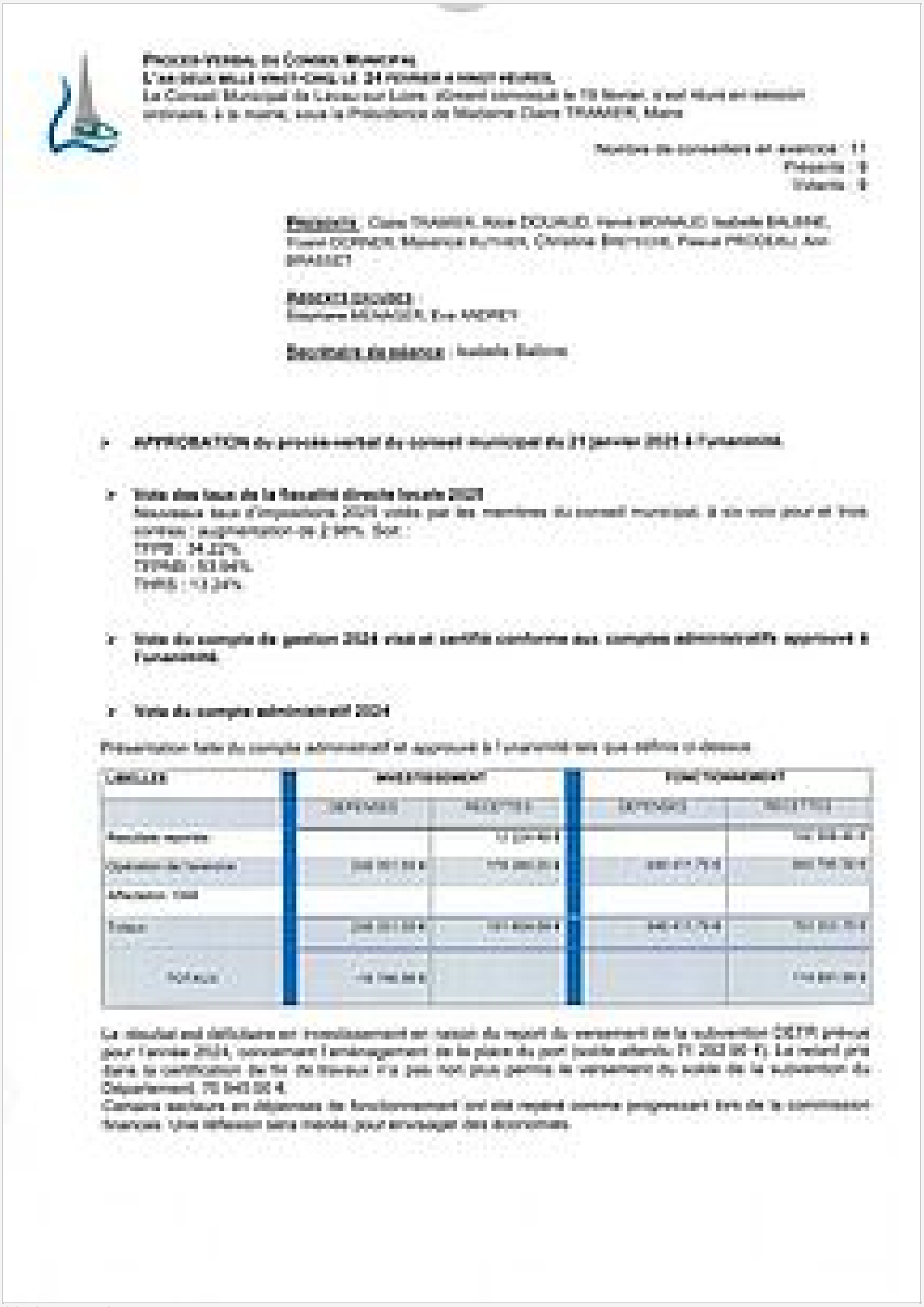

PROCES-VERBAL DE CONSEIL MUNICIPAL
L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ, LE 24 FEVRIER A VINGT HEURES,
Le Conseil Municipal de Lavau sur Loire, dûment convoqué le 18 février, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la Présidence de Madame Claire TRAMIER, Maire

Nombre de conseillers en exercice : 11
Présents : 9
Votants : 9

Présents : Claire TRAMIER, Alain DOURUD, Hervé MONAUD, Isabelle BALBINE, Pascal DORNIER, Maxence KUYNEN, Christine BRIERON, Pascal PROGEAU, Ann BRASSET

Absents excusés :
Stéphane MONASSIER, Eva VADPET

Secrétaire de séance : Isabelle Balbine

- APPROBATION du procès-verbal du conseil municipal du 21 janvier 2025 à l'unanimité.

- Vote des taux de la fiscalité directe locale 2025
Nouveaux taux d'impositions 2025 votés par les membres du conseil municipal, à six voix pour et trois contres : augmentation de 2 pts. Soit :
TFPB : 34,22%
TFNB : 53,94%
THRS : 13,24%

- Vote du compte de gestion 2024 visé et certifié conforme aux comptes administratifs approuvé à l'unanimité.

- Vote du compte administratif 2024

Présentation faite du compte administratif et approuvé à l'unanimité tels que définis ci-dessous

CHAPITRES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Résultat reporté		[illegible]		[illegible]
Opérations de l'exercice	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Affectation 1068				
Totaux	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Résultat	[illegible]			[illegible]

Le résultat est déficitaire en investissement en raison du report du versement de la subvention DETR prévue pour l'année 2024, concernant l'aménagement de la place du port (solde attendu 71 203,00 €). Le retard pris dans la certification de fin de travaux n'a pas non plus permis le versement du solde de la subvention du Département, 70 843,00 €.
Certains secteurs en dépenses de fonctionnement ont été repérés comme progressant lors de la commission finances. Une réflexion sera menée pour envisager des économies.

CONSEIL MUNICIPAL

24 février 2025

PDF - 646,6 Ko

Télécharger

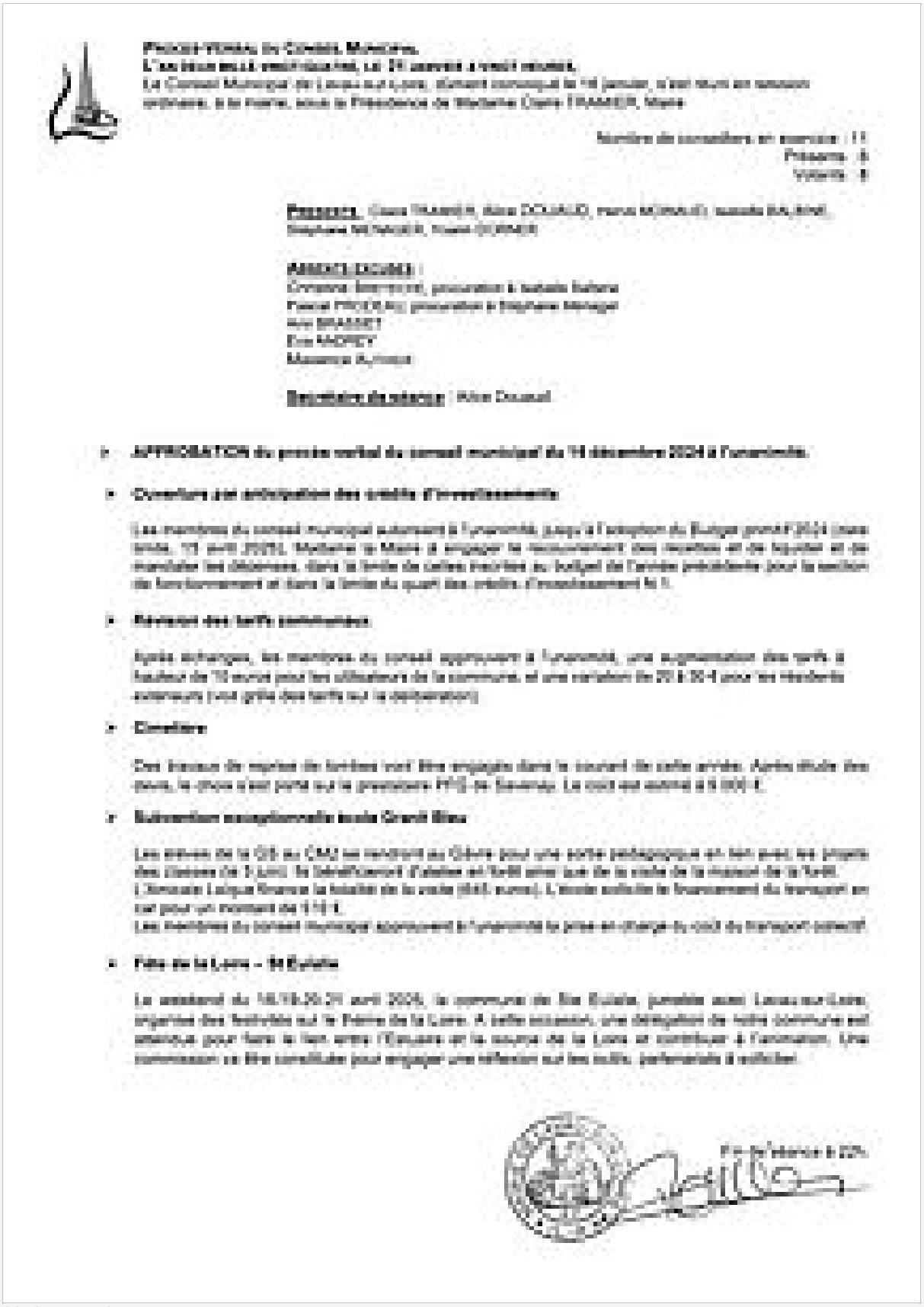

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ, LE 21 JANVIER A VINGT HEURES,
Le Conseil Municipal de Lavau-sur-Loire, dûment convoqué le 14 janvier, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la Présidence de Madame Claire TRAMIER, Maire

Nombre de conseillers en exercice : 11
Présents : 8
Votants : 8

PRESENTS : Claire TRAMIER, Aline DOUAUD, Hervé MONAUD, Isabelle BAJENE, Stéphane MENAGER, Maxime GIRARD

ABSENTS EXCUSES :
Christine BERNICHOT, procuration à Isabelle Bajene
Pascal PROCEAU, procuration à Stéphane Ménager
Eric BRASSET
Eric NADREY
Maxence ALLINGER

Secrétaire de séance : Aline Douaud

- **APPROBATION du procès verbal du conseil municipal du 14 décembre 2024 à l'unanimité.**
- **Ouverture par anticipation des crédits d'investissements**

  Les membres du conseil municipal autorisent à l'unanimité, jusqu'à l'adoption du Budget primitif 2025 (date limite, 15 avril 2025), Madame le Maire à engager le recouvrement des recettes et de liquider et de mandater les dépenses, dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente pour la section de fonctionnement et dans la limite du quart des crédits d'investissement N-1.

- **Révision des tarifs cantinières**

  Après échanges, les membres du conseil approuvent à l'unanimité, une augmentation des tarifs à hauteur de 10 euros pour les utilisateurs de la commune, et une variation de 20 à 30 € pour les résidents extérieurs (voir grille des tarifs sur la délibération)

- **Cimetière**

  Des travaux de reprise de tombes vont être engagés dans le courant de cette année. Après étude des devis, le choix s'est porté sur la prestataire PFG de Savenay. Le coût est estimé à 5 000 €.

- **Subvention exceptionnelle école Grand Bleu**

  Les élèves de la GS au CM2 se rendront au Gâvre pour une sortie pédagogique en lien avec les projets des classes (le 5 juin). Il bénéficieront d'ateliers en forêt ainsi que de la visite de la maison de la forêt. L'Amicale Laïque finance la totalité de la visite (845 euros). L'école sollicite le financement du transport en car pour un montant de 1 [illegible] €.
  Les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité la prise en charge du coût du transport scolaire.

- **Fête de la Loire – St Eulalie**

  Le week-end du 18/19/20/21 août 2025, la commune de Ste Eulalie, jumelée avec Lavau-sur-Loire, organise des festivités sur le thème de la Loire. A cette occasion, une délégation de notre commune est attendue pour faire le lien entre l'Erdeven et la source de la Loire et contribuer à l'animation. Une commission va être constituée pour engager une réflexion sur les outils, partenariats à solliciter.

Fait et délibéré à LAV...

CONSEIL MUNICIPAL

21 janvier 2025

PDF - 54,5 Ko

Télécharger

COMPTE-RENDUS DE 2024

CONSEIL MUNICIPAL

16 décembre 2024

PDF - 189,0 Ko

Télécharger

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, LE 18 NOVEMBRE A VINGT HEURES,
Le Conseil Municipal de Lavau-sur-Loire, dûment convoqué le 14 novembre, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la Présidence de Madame Claire TRAMIER, Maire

Nombre de conseillers en exercice : 11
Présents : 9
Votants : 10

PRESENTS : Claire TRAMIER, Alice DOUAUD, Christine BRETECHE, Hervé MORAUD, Maxence AUTHER, Isabelle BAUDINE, Stéphane MENAGER, Marie CORNER, Pascal PROCEAU

ABSENTS EXCUSES :
Eric ANDREY, procuration à Claire Tramier
Ann BRASSET

SECRETAIRE DE SEANCE : Alice Douaud

- **APPROBATION du procès-verbal du conseil municipal du 14 octobre 2024 à l'unanimité.**

- Information : démission du conseil municipal, reçue de Mme Ghislaine Charreau (raison de santé)

- **Point sur la constitution de la commission d'appels d'offres – marché de travaux 2024**

La commission a eu lieu le mercredi 6 novembre 2024 à 15 heures en mairie
Le bureau de maîtrise d'œuvre a étudié les offres reçues, sur les 7 lots, le numéro 2 « menuiseries intérieures bois » n'a pas trouvé preneur.
Une relance sur l'offre seule a été effectuée avec une date limite de dépôt au 29/11/2024.
L'attribution des lots est effectuée dans le respect des critères annoncés, prix / valeur technique / moyens humains / moyens matériels et qualité des produits.
L'estimation du coût du marché initial est respectée avec un marché fixé à hauteur de 143000 € HT.
Les notifications de rejet aux entreprises non retenues ont été adressé le 08.11.2024
Les avis d'attributions ont été notifié le 18 novembre.

Calendrier des travaux : 6-7 semaines en mairie à partir de début janvier / 2 semaines à l'école (soit en février ou avril 25).

- **Rapport annuel du service déchets de la communauté de communes**

Présentation du rapport d'activité par Claire Tramier. Le conseil municipal, à l'unanimité prend acte du rapport d'activité 2023 et n'apporte pas à remarque particulière.

- **Adhésion couverture prévoyance en faveur des agents**

En conseil municipal de septembre, les élus ont fait le choix d'opter pour l'adhésion à Colectéam avec souscription de la garantie de base à 80% et une prise en charge employeur au taux minimum légal de 50%.
Vu l'avis défavorable du collège des représentants du personnel du 17/10/2024 et du 06/11/2024, il est nécessaire pour les membres du conseil municipal de voter une nouvelle fois, le maintien ou la modification de la prise en charge.
A l'unanimité, les membres du conseil municipal maintiennent la décision de souscrire à la garantie de base à 80% et le taux de prise en charge à 50%

CONSEIL MUNICIPAL

18 novembre 2024

PDF - 100,9 Ko

Télécharger

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, LE 14 OCTOBRE A VINGT HEURES,
Le Conseil Municipal de Lavau-sur-Loire, dûment convoqué le 8 octobre, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la Présidence de Madame Claire TRANIER, Maire

Nombre de conseillers en exercice : 12
Présents : 7
Votants : 10

Présents : Alice DOUAUD, Claire TRANIER, Christine BRETECHE, Pierre MORAUD, Maxence AUTHIER, Isabelle BALLINE, Stéphane MENAGER

ABSENTS EXCUSES :
Yoann DORNIER, procuration à Alice Douaud
Pascal PROCIDA, procuration à Stéphane Ménager
Eva PHOREY, procuration à Claire Tranier
Ann BRADSET
Christiane Cosson-Lu

Secrétaire de séance : Christine Bretéché

- **APPROBATION du procès verbal du conseil municipal du 16 septembre 2024 à l'unanimité**

- **Constitution de la commission d'appels d'offres : marché de travaux 2024**

Réunion de la commission prévue le mercredi 6 novembre 2024 à 15 heures en mairie
Membres : Claire Tranier, Alice Douaud, Christine Bretéché, Isabelle Balline, Stéphane Ménager

- **Rapport d'activité de la Communauté de Communes Estuaire et Sillon**

Présentation du rapport d'activité par Claire Tranier.

Le conseil municipal, à l'unanimité prend acte du rapport d'activité 2023 et n'apporte pas de remarque particulière.

- **Présentation du rapport annuel Atlantic'eau sur le prix et la qualité de l'eau**

Présentation du rapport par Claire Tranier.

Le conseil municipal, à l'unanimité prend acte du rapport annuel 2023 Atlantic'eau et n'apporte pas de remarque particulière.

- **Présentation du projet archivage**

La réglementation impose aux communes la mise en place d'un inventaire des archives et un mode de gestion respectant les codes en vigueur. La salle des archives n'a bénéficié d'aucun ti depuis sa création et le mode de conservation des documents n'est pas optimum. Accompagnée d'une archiviste, les agents Christine et Peggy vont durant une semaine (du 21 au 25 octobre 2024) faire un premier recensement du contenu, trier et mettre de côté ce qui n'est plus utile. Peggy travaille à temps complet et la mairie sera fermée. Un bordereau d'élimination sera soumis aux archives départementales avant destruction. Ce travail se poursuivra d'ici la fin d'année pour créer le répertoire d'archives et poursuivre l'inventaire.

- **Fresque amicale laïque**

L'amicale laïque subventionne l'installation d'une fresque (1,20m x 7m) représentant les peintures réalisées par les enfants lors de l'inauguration du port. L'association demande l'accord de la municipalité pour l'exposer sur le mur de l'école. D'autres suggestions sont proposées par les membres du conseil : mur de la mairie côté bibliothèque, rue du port.... Le conseil municipal donne l'autorisation à l'amicale laïque d'installer cette fresque et leur laisse le choix de l'emplacement, après en avoir informé la mairie.

CONSEIL MUNICIPAL

14 octobre 2024

PDF - 154,6 Ko

Télécharger

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, LE 18 SEPTEMBRE A VINGT HEURES,
Le Conseil Municipal de Lavau-sur-Loire, dûment convoqué le 12 septembre, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la Présidence de Madame Claire TRABER, Maire

Nombre de conseillers en exercice : 12
Présents : 7
Votants : 10

PRESENTS : Claire TRABER, Hervé MORVAN, Isabelle BALBINE, Stéphane MENAGER, Yoann DERNER, Pascal PROGEAU, Christine BRETOCHE

PARENTS DONNES :
Stéphanie CHRETIEN, procuration à Claire Traber
Alice DAVAUD, procuration à Yoann Derner
Eva ANDREY, procuration à Isabelle Balbine
Ace BRASSART,
Maxence RUTHER,

SECRETAIRE DE SEANCE : Isabelle Balbine

- **APPROBATION du procès-verbal du conseil municipal du 3 juillet 2024 à l'unanimité.**

- **Adhésion couverture prévoyance en faveur des agents**

Echange autour de la mise en place de la convention de participation à la prévoyance pour les agents de la commune, suite à la consultation engagée par le CDGAA pour l'ensemble des adhérents. Pour mémoire, la couverture du risque prévoyance doivent être proposée **via un contrat de groupe à adhésion obligatoire aux fins des employeurs publics pour l'ensemble des agents de la collectivité à compter du 1er janvier 2025**. Le marché est attribué à Collectéam/Allianz. Dans un premier temps, il est présenté une synthèse des garanties proposées et de renouveler l'intention d'adhésion au contrat de gestion. Une délibération sera à prendre avant le 30/11/2024 pour confirmer le choix de la commune concernant la garantie envisagée. Après discussion, le choix se portera probablement sur une garantie de base à 90% et une prise en charge employeur au taux minimum légal de 50%.

- **Obligation de nomination d'un référent déontologique au sein de la commune**

Aux termes de l'article L. 1111-1-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT), modifié par la loi 3DS du 21 février 2022, un élu local doit pouvoir consulter un référent déontologique chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés par la charte de l'élu local.

L'AMF 44 a constitué une liste de référents déontologiques, destinées à toutes les communes et EPCI de la Loire-Atlantique. Il appartient au conseil municipal de délibérer pour acter cette représentation et les modalités d'exécution.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 8 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions, désigne la liste des référents déontologiques, tels que présentée par l'AMF 44, pour une durée de trois ans.

- **Conventionnement avec l'épicerie associative**

Dans le cadre du projet d'installation d'une épicerie locale participative, la commune met à disposition un site d'implantation appelé « local ancien ». Une convention est présentée et nécessite l'approbation des membres du Conseil municipal. **Demandes de mise à disposition d'un local communal à une association bénévolente pour son activité.** L'association épicerie de Lavau sur Loire a pour objet la mise en œuvre de pratiques collectives, participatives et alternatives favorisant le lien social, l'expression de la citoyenneté active et le développement de l'économie locale et solidaire sur le territoire. Ces pratiques sont principalement liées à la consommation alimentaire. Le conseil municipal ayant délibéré à l'unanimité, approuve ladite convention et autorise Madame le Maire à signer tout document nécessaire à sa mise en œuvre.

CONSEIL MUNICIPAL

18 septembre 2024

PDF - 115,7 Ko

Télécharger

Procès-Verbal du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-quatre, le 09 juillet à vingt heures,

Le Conseil Municipal de Lavau-sur-Loire, dûment convoqué le 3 juillet, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la Présidence de Madame Claire TRAMER, Maire

Nombre de conseillers en exercice : 12
Présents : 8
Votants : 8

PRÉSENTS : Claire TRAMER, Hervé MORVAN, Isabelle BAJANE, Stéphane MENAGER, Yves CORNER, Eva ANDREY, Pascal PRODEAU, Maxence AUTHER, Alice DOUAUD

ABSENTS EXCUSÉS :
Christiane CHARTEAU
Alain BRASSET
Christine BREYSSE

Secrétaire de séance : Isabelle Bajane

- **APPROBATION du procès-verbal du conseil municipal du 11 juin 2024 à l'unanimité.**
- **Subventions aux associations**

Les membres du conseil municipal, à la majorité, décident de la reconduction des subventions aux associations ci-après, pour l'année 2024 :
Subvention de 150 € aux associations Lavauennes ayant déposé un dossier complet avant le 1er septembre 2024.
Subvention de 60 € à l'Union Nationale des Combattants de Savenay
Subvention de 836 € l'Office Intercommunal des Sports Estuaire et Sillon (selon appel de cotisation)
Subvention à l'USEP (5,04 / enfant)
Fournitures scolaires (36 € par enfant) sur demande des OGEC de Boulay, Savenay, La Chapelle-Launay, Donges, école Owen.

- **Actualisation du tarif cantine**

Le tarif appliqué actuellement est de 4€ par repas enfant, pris inchangé depuis septembre 2022. Le coût facturé aux familles ne couvre pas la dépense réelle (frais de personnel, entretien, fluides…). Il estimé à 6,39€ par enfant. Le coût de la restauration scolaire est une dépense importante dans le budget annuel de la commune, c'est pourquoi la municipalité met tout en œuvre pour maintenir un équilibre dans le financement de ce service avec une contribution des familles au plus juste.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité de maintenir le tarif unitaire à 4€.

- **Révision des loyers locatifs communaux**

Conformément à l'article 6 des conditions générales de bail, la révision du loyer s'opère automatiquement en fonction des variations de l'indice national du coût de la construction, et ce, en date du 1er juillet de chaque année (IRL) : Indice de référence des loyers sert de base pour révéler le loyer d'un logement loué avec un bail d'habitation. L'évolution annuelle de l'IRL détermine l'augmentation maximale que le propriétaire du logement peut appliquer pour l'année. Valeur de l'IRL au 1er trimestre 2024 : +3,50%.

Les loyers étant réglés à terme échu, la mise en œuvre de cette augmentation interviendra en août 2024, valeur au 01/07/2024.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité une augmentation de 3,50% , et charge Madame la Maire de prendre toutes les dispositions nécessaires à l'application de la délibération et notamment à signer toute pièce en la matière.

- **Décision modificative n°2 - 2024 _ Ouverture de crédits du 2152**

Vu les lois et règlements en vigueur ;
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la délibération n°34_10.10.2022 portant adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 à partir du 1er janvier 2023 ;

CONSEIL MUNICIPAL

9 juillet 2024

PDF - 97,5 Ko

Télécharger

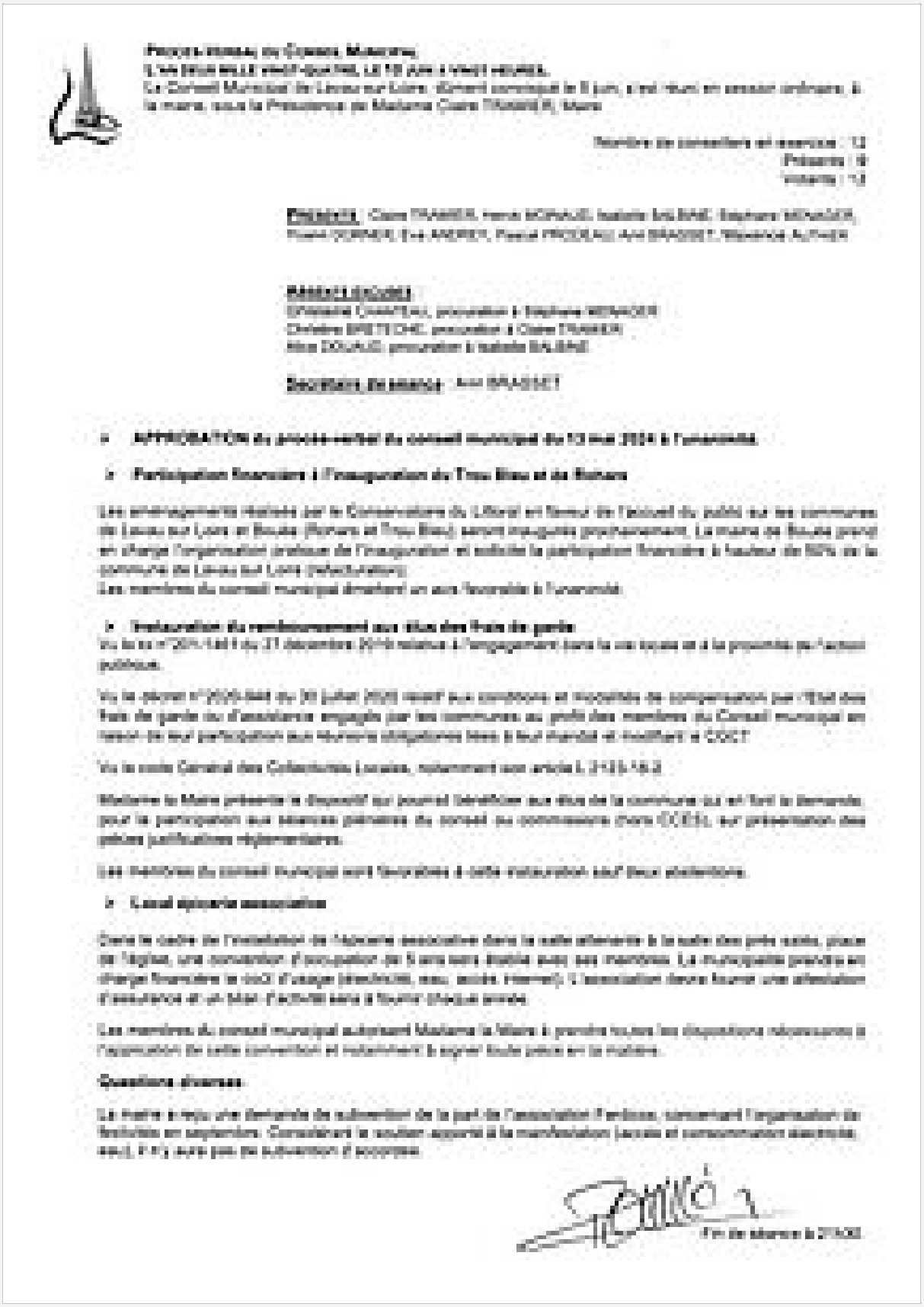

PROCES-VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL
L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, LE 10 JUIN à VINGT HEURES,
Le Conseil Municipal de Lavau sur Loire, dûment convoqué le 3 juin, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la Présidence de Madame Claire TRANIER, Maire

Nombre de conseillers en exercice : 12
Présents : 9
Votants : 12

PRÉSENTS : Claire TRANIER, Hervé MORAUD, Isabelle BALBINE, Stéphane MENAGER, Pierre CORNER, Eva ANDREY, Pascal PROCEAU, Ann BRASSET, Béatrice AUTHER

PARMI LES ÉGAUX
Christelle CHANTEAU, procuration à Stéphane MENAGER
Christine BRETECHE, procuration à Claire TRANIER
Alice DOUAUD, procuration à Isabelle BALBINE

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Ann BRASSET

- **APPROBATION du procès-verbal du conseil municipal du 13 mai 2024 à l'unanimité.**
- **Participation financière à l'inauguration du Trou Bleu et de Rohars**

Les aménagements réalisés par le Conservatoire du Littoral en faveur de l'accueil du public sur les communes de Lavau sur Loire et Boulay (Rohars et Trou Bleu) seront inaugurés prochainement. La mairie de Boulay prend en charge l'organisation pratique de l'inauguration et sollicite la participation financière à hauteur de 50% de la commune de Lavau sur Loire (défraiement).
Les membres du conseil municipal émettent un avis favorable à l'unanimité.

- **Instauration du remboursement aux élus des frais de garde**

Vu la loi n°2015-1481 du 27 décembre 2015 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique,

Vu le décret n°2020-848 du 30 juillet 2020 relatif aux conditions et modalités de compensation par l'Etat des frais de garde ou d'assistance engagés par les communes au profit des membres du Conseil municipal en raison de leur participation aux réunions obligatoires liées à leur mandat et modifiant le CGCT

Vu le code Général des Collectivités Locales, notamment son article L.2123-18-2

Madame la Maire présente le dispositif qui pourrait bénéficier aux élus de la commune qui en font la demande, pour la participation aux séances plénières du conseil ou commissions (hors CCAS), sur présentation des pièces justificatives réglementaires.

Les membres du conseil municipal sont favorables à cette instauration sauf deux abstentions.

- **Local épicerie associative**

Dans le cadre de l'installation de l'épicerie associative dans la salle attenante à la salle des jeux sports, place de l'église, une convention d'occupation de 5 ans sera établie avec ses membres. La municipalité prendra en charge financière le coût d'usage (électricité, eau, accès, internet). L'association devra fournir une attestation d'assurance et un bilan d'activité sera à fournir chaque année.

Les membres du conseil municipal autorisent Madame la Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'approbation de cette convention et notamment à signer toute pièce en la matière.

Questions diverses

La mairie a reçu une demande de subvention de la part de l'association Fendoux, concernant l'organisation de festivités en septembre. Considérant le soutien apporté à la manifestation (prêts et consommation électricité, eau), il n'y aura pas de subvention d'accordée.

Fait en Mairie le 27/06/24

CONSEIL MUNICIPAL

10 juin 2024

PDF - 58,7 Ko

https://www.lavau-sur-loire.fr/vie-citoyenne/le-conseil-municipal/compte-rendus-3586.html

Télécharger

PROCES-VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL
L'an deux mille vingt-quatre, le 15 mai à vingt heures,
Le Conseil Municipal de Lavau-sur-Loire, dûment convoqué le 8 mai, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la Présidence de Madame Claire TRAMER, Maire

Nombre de conseillers en exercice : 13
Présents : 7
Votants : 8

PRESENTS : Claire TRAMER, Hervé MORAUD, Isabelle BAJRAM, Stéphane MENAGER, Christine BRETECHE, Yvane DORNER, Alex DOUAUD

ABSENTS EXCUSES :
Christiane CHANTEAU, procuration à Claire Tramer
Eva ANDRIEY, Pascal PROCEAU, Jean BRASSET, Marianne AUTHIER

Secrétaire de séance : Isabelle Bajram

- **APPROBATION du procès-verbal du conseil municipal du 11 avril 2024 à l'unanimité.**
- **Déclassement / classement parcelle communale**

Vu le code de la voirie routière (articles L141-3 et R141-4 à R141-10) ;
Vu la demande formulée par M. Mme Joseph DELABALLE exposant la situation de leur maison entourée par le domaine public communal les empêchant de mettre en place un dispositif d'assainissement individuel aux normes réglementaires ;
Vu l'opération d'échange envisagée ne portant pas atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation et qu'aux termes de l'article L141-3 du code de la voirie routière, le classement et déclassement des voies communales sont prononcés par le conseil municipal ;
Considérant la demande recevable dans le cadre d'un échange de parcelle au préalable réalisé par un géomètre ;
Considérant que la partie de domaine public située de part et d'autre de la maison des consorts DELABALLE (23m2 d'un côté et 24m2 de l'autre) peut faire l'objet d'une désaffectation de l'usage public et d'un déclassement du domaine public sans enquête publique préalable ;
Considérant le gain de la surface de 51m2 de la parcelle ZP141 au bénéfice de la commune ;
Rappelant aux consorts DELABALLE leur obligation de laisser libre d'accès sur leur parcelle de la ZP 147 à la ZP141 ;
DECIDE à l'unanimité, de désaffecter la partie du domaine public concernée
DECIDE à l'unanimité, de déclasser les 47 m2 concernés pour les classer dans le domaine privé communal
CHARGE à l'unanimité, Madame le Maire d'effectuer toutes les formalités nécessaires et de signer les pièces relatives à cette décision.

- **Décision modificative budgétaire**

Vu les lois et règlements en vigueur ;
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la délibération n°24_10-10-2023 portant adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 à partir du 1er janvier 2024 ;
Considérant la nécessité pour la collectivité d'ajuster les crédits ouverts au budget 2024
Considérant la nécessité d'approvisionner le compte 10226 pour le reversement de la Taxe d'Aménagement ;
DECIDE à l'unanimité ce qui suit :
Article 1 : Effectuer les virements des crédits tels que présentés ci-après :

	BP 2024	Opération	Nouveau BP
2184: Autres installations, matériel	20 000		
Réduction des crédits ouverts		-471 00	
Nouveau montant au 2184			19 529 00
10226: Taxe d'aménagement (reversement)	0		
Augmentation des crédits ouverts		+471 00	
Nouveau montant au 10226			471 00

CONSEIL MUNICIPAL

15 mai 2024

PDF - 260,5 Ko

Télécharger

PROCES-VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL
L'an deux mille vingt-quatre, le 15 avril à vingt heures.
Le Conseil Municipal de Lavau-sur-Loire, dûment convoqué le 11 avril, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la Présidence de Madame Claire TRANIER, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 12
Présents : 10
Vacants : 11

Présents : Claire TRANIER, Marie MORALIS, Isabelle BALBINE, Pascal PRODAU, Stéphane MENAGER, Eric BRASSET, Christine BRETECHE, Maxence AUTHIER, Yoann DORNER, Alex DOUAUD

Absents excusés :
Ghislaine Colombiou, procuration à Claire Tranier
Eva MOREY

Secrétaire de séance : Isabelle Balbine

- **APPROBATION du procès verbal du conseil municipal du 18 mars 2024 à l'unanimité.**

- **Fête associative et inauguration du port**

A l'initiative de la municipalité se saisissant tardif associons toutes les associations de la commune pour la mise en œuvre d'animations, du vendredi 24 mai au dimanche 26 mai. Un flyer sera distribué dans toutes les boîtes aux lettres des habitants avec le détail des festivités. L'office de tourisme, l'intervillage et le SDIS seront également présents sur certains moments de la manifestation. Dans le cadre du jumelage les représentants de la commune de St Eulalie en Ardèche seront présents pour découvrir le territoire.
Apéritif offert par la mairie le samedi à l'issue de l'inauguration du port, avec invitation des partenaires et officiels. Le budget estimé des dépenses municipales à l'occasion de cette manifestation est d'un montant de 3000€.
Le stationnement devra être réglementé dans le bourg notamment avec la fermeture de l'accès à la rue du Port (matérialisation des pendulaires). Signalisation des parkings à prévoir. Le terrain de football ne pourra pas être utilisé.

- **PLUi**
Le PLUi est toujours en cours d'élaboration, visant à déterminer les questions réglementaires sur les différentes zones et les perspectives d'urbanisation des prochaines années. Ce travail de réflexion s'achèvera cet été et sera suivi de réunions avec les habitants. Après les délais de consultation publique, le nouveau PLUi sera approuvé fin 2025, début 2026.
La commission urbanisme devra se réunir prochainement à Lavau pour poursuivre son travail de recensement sur les bâtiments concernés par un changement de destination, s'assurer ensuite la thématique du patrimoine à qualifier. La Communauté de Communes Estuaire et Sillon a lancé une étude sur les zones humides et haies bocagères, demandée par le SAGE Estuaire de la Loire, qui sera également intégrée au PLUi.

- **Questions diverses**

Modification de la prochaine date du conseil municipal du lundi 13 mai, reportée au mercredi 15 mai à 20 heures.

Yoann Dorner est en lien avec l'association des paralysés de France et la fédération de randonnée pour la réalisation d'un circuit de promenade PMR à Lavau.

Fin de séance à 21h30

CONSEIL MUNICIPAL

15 avril 2024

PDF - 110,8 Ko

https://www.lavau-sur-loire.fr/vie-citoyenne/le-conseil-municipal/compte-rendus-3586.html

Télécharger

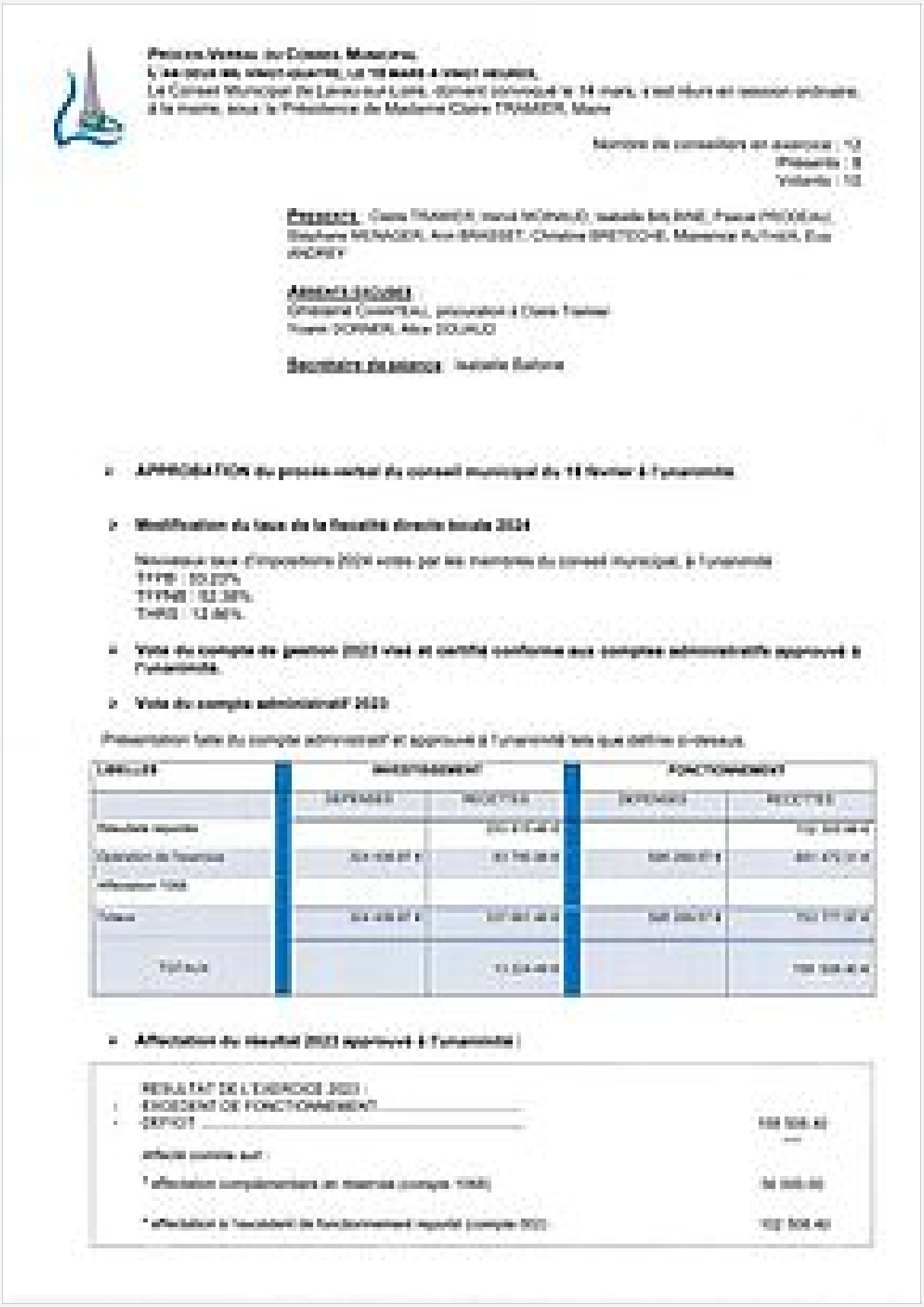

CONSEIL MUNICIPAL

18 mars 2024

PDF - 598,5 Ko

https://www.lavau-sur-loire.fr/vie-citoyenne/le-conseil-municipal/compte-rendus-3586.html

Télécharger

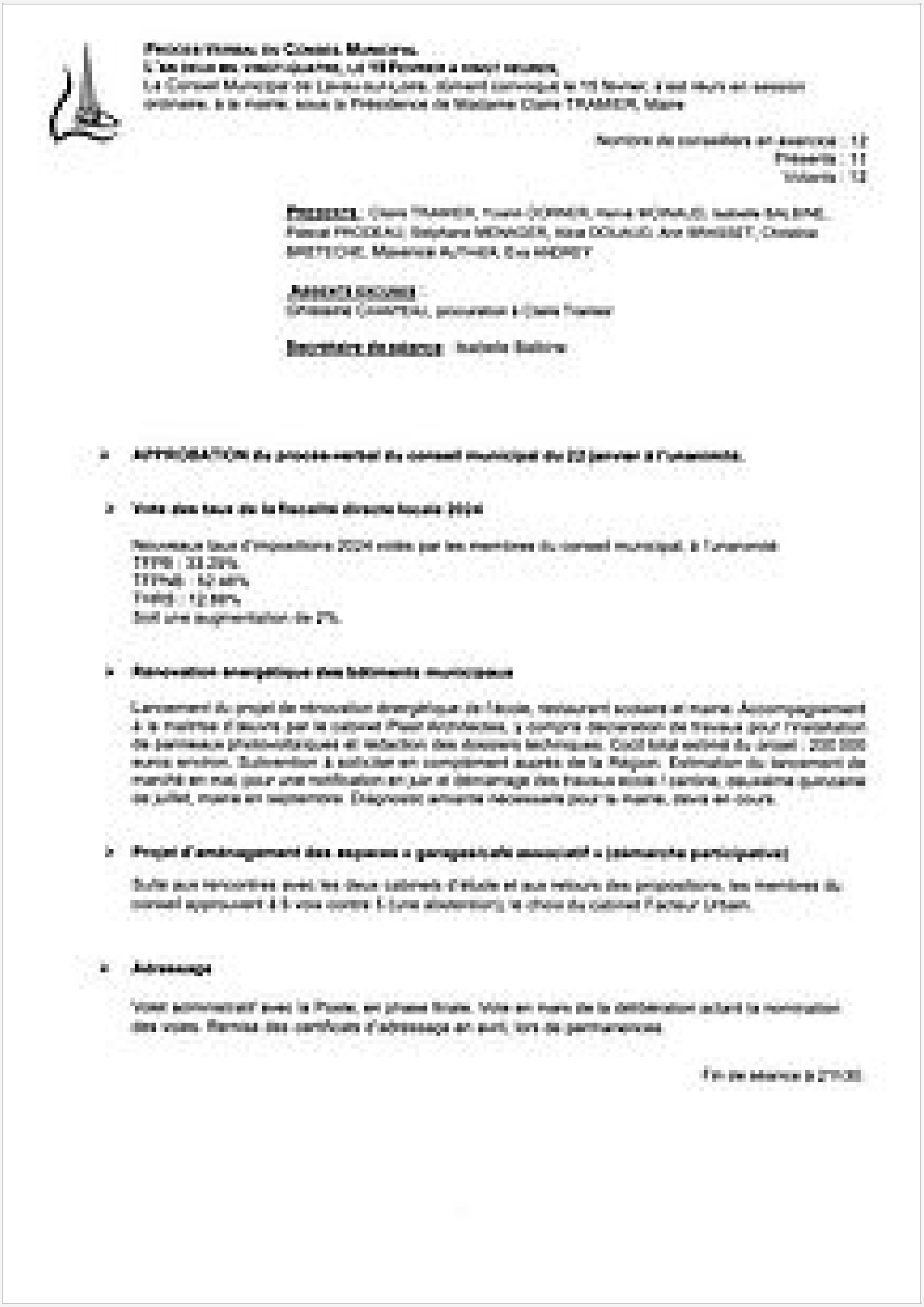

PROCES-VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-quatre, le 19 Février à vingt heures,

Le Conseil Municipal de Lavau-sur-Loire, dûment convoqué le 15 février, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la Présidence de Madame Claire TRAMER, Maire

Nombre de conseillers en exercice : 13
Présents : 11
Votants : 12

PRESENTS : Claire TRAMER, Yvane CORNER, Marie MORAUD, Isabelle BALBINE, Pascal PROCLAU, Stéphane MONGER, Ana DOLIUGO, Ann BRASSET, Christine BRETECHE, Maurice AUTHER, Eva ANDRET

ABSENTS EXCUSES :
Christiane CHAMPEAU, procuration à Claire Tramer

SECRETAIRE DE SEANCE : Isabelle Balbine

- **APPROBATION du procès-verbal du conseil municipal du 22 janvier à l'unanimité.**

- **Vote des taux de la fiscalité directe locale (TFB)**

  Nouveaux taux d'impositions 2024 votés par les membres du conseil municipal, à l'unanimité
  TFPB : 33,29%
  TFPNB : 52,48%
  THRS : 12,88%
  Soit une augmentation de 2%.

- **Rénovation énergétique des bâtiments municipaux**

  Lancement du projet de rénovation énergétique de l'école, restaurant scolaire et mairie. Accompagnement à la maîtrise d'œuvre par le cabinet Pleiades Architectes, y compris déclaration de travaux pour l'installation de panneaux photovoltaïques et rédaction des dossiers techniques. Coût total estimé du projet : 200 000 euros environ. Subvention à solliciter en complément auprès de la Région. Estimation du lancement de marché en mai, pour une notification en juin et démarrage des travaux école / cantine, deuxième quinzaine de juillet, mairie en septembre. Diagnostic amiante nécessaire pour la mairie, devis en cours.

- **Projet d'aménagement des espaces « garagesafe associatif » (démarche participative)**

  Suite aux rencontres avec les deux cabinets d'étude et aux retours des propositions, les membres du conseil approuvent à 9 voix contre 2 (une abstention) le choix du cabinet Parteur Urbain.

- **Adressage**

  Volet administratif avec la Poste, en phase finale. Vote en mars de la délibération actant la numérotation des voies. Remise des certificats d'adressage en avril, lors de permanences.

Fin de séance à 21h30

CONSEIL MUNICIPAL

19 février 2024

PDF - 41,2 Ko

Télécharger

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
L'AN DEUX MIL VINGT-QUATRE, LE 22 JANVIER A VINGT HEURES,
Le Conseil Municipal de Lavau-sur-Loire, dûment convoqué le 15 janvier, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la Présidence de Madame Claire TRANIER, Maire

Nombre de conseillers en exercice : 15
Présents : 9
Votants : 10

PRÉSENTS : Claire TRANIER, Pierre DORNER, Hervé MORIAUD, Isabelle BALBINE, Pascal PREDEAU, Ghislaine DUVERNEAU, Alain DOUAUD, Ann BRAMAET, Christine BRETECHE.

ABSENTS EXCUSÉS :
Stéphane MENAGER, procuration à Claire Tranier
Maxence AUTREAU
Eva MAERTY
SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Ann Bramaet

En préambule Madame le Maire souhaite ajouter à l'ordre du jour une délibération concernant la démarche régionale pour la couverture du risque prévoyance. Approuvé à l'unanimité

- **APPROBATION du procès verbal du conseil municipal du 11 décembre à l'unanimité.**
- **Ouverture par anticipation des crédits d'investissements**

  Les membres du conseil municipal autorisent à l'unanimité, jusqu'à l'adoption du Budget primitif 2024 (date limite, 15 avril 2024), Madame la Maire à engager le recouvrement des recettes et de liquider et de mandater les dépenses, dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente pour la section de fonctionnement et dans la limite du quart des crédits d'investissement N-1.

- **Tarifs municipaux 2024**

  Suite à une réforme des tarifs municipaux 2023, il n'y a pas eu d'augmentation en 2023. Après échanges, les membres du conseil approuvent à l'unanimité, une augmentation des tarifs à hauteur de 5 à 10 euros pour les utilisateurs de la commune, et 20 € pour les résidents extérieurs (voir grille des tarifs sur la délibération).

- **Cession du camion service technique**

  Les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité la cession du camion du service technique, en état. Le prix de vente est fixé à 3500€.

- **Couverture du risque prévoyance**

  Le centre de gestion 44 propose une consultation portée à l'échelle régionale pour la couverture du risque prévoyance de la collectivité. Les membres du conseil municipal autorisent à l'unanimité Madame le Maire à donner mandat au CDG44 de participation à la consultation au nom de la commune.

- **Diverses informations**

- Rénovation énergétique de la mairie, école, cantine
  La demande de subvention de la commune sollicitée auprès de la Région a reçu un avis défavorable. Un recours a été adressé à la Région.

- Adressage
  La démarche n'est pas terminée et cependant des informations plutôt erronées sont déjà sorties, source de difficultés pour certains habitants. Il reste la vérification des adresses à engager puis une délibération en février pour acter l'adressage. Des permanences d'Elu.e.s. seront à mettre en place pour remettre aux habitants leur certificat. La réalisation de devis pour l'achat de panneaux est en cours.

- Rendez-vous : Rencontre avec deux cabinets d'étude dans les prochains jours avec les Elu.e.s disponibles (26/01 et 31/01) pour le projet garage et visio conférence avec Ste Eulalie le 30/01 pour le jumelage.

En séance à 22h

CONSEIL MUNICIPAL

22 janvier 2024

PDF - 57,3 Ko

Télécharger

COMPTE-RENDUS DE 2023

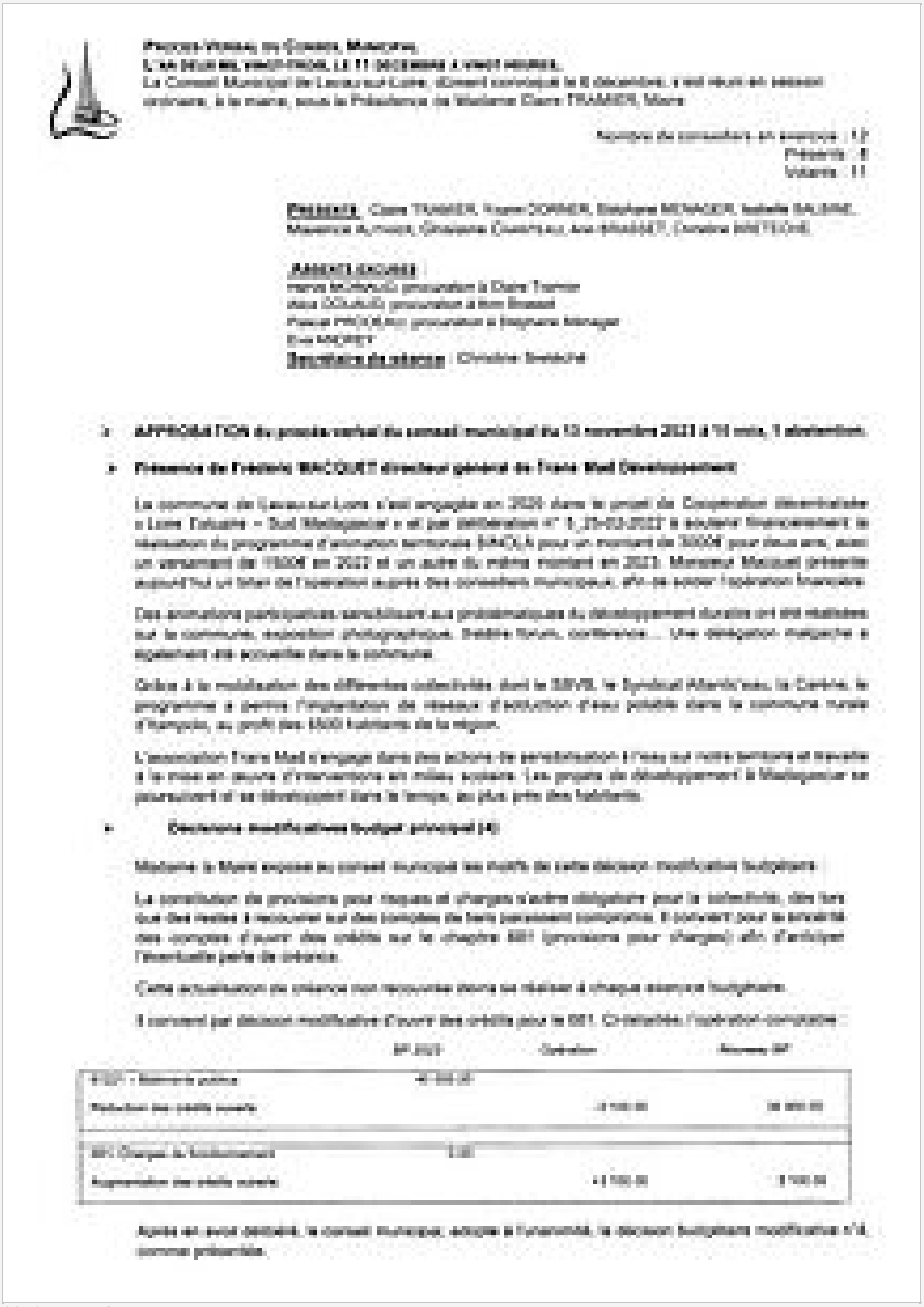

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
L'AN DEUX MIL VINGT-TROIS, LE 11 DECEMBRE A VINGT HEURES,
Le Conseil Municipal de Lavau sur Loire, dûment convoqué le 6 décembre, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la Présidence de Madame Claire TRAMER, Maire

Nombre de conseillers en exercice : 15
Présents : 8
Votants : 11

PRESENTS : Claire TRAMER, Franck DORNER, Stéphane MENAGER, Isabelle BALMAE, Maxence AUTHIER, Ghislaine CHARRAU, Ana BRASSET, Caroline BRETEOCHE

ABSENTS EXCUSES :
Hervé MORACCO procuration à Claire Tramer
Alice DOUAUD procuration à Ana Brasset
Pascal PROCEAU procuration à Stéphane Ménager
Eva MAGREY
Secrétaire de séance : Christine Breteoché

- **APPROBATION du procès-verbal du conseil municipal du 13 novembre 2023 à 18 voix, 1 abstention.**
- **Présence de Frédéric MACQUET directeur général de Franc Mad Développement**

La commune de Lavau-sur-Loire s'est engagée en 2020 dans le projet de Coopération décentralisée « Loire Estuaire – Sud Madagascar » et par délibération n° 5_25-03-2022 a soutenu financièrement la réalisation du programme d'animation territoriale (PACA) pour un montant de 3000€ pour deux ans, avec un versement de 1500€ en 2022 et un autre du même montant en 2023. Monsieur Macquet présente aujourd'hui un bilan de l'opération auprès des conseillers municipaux, afin de solder l'opération financière.

Des animations participatives sensibilisant aux problématiques du développement durable ont été réalisées sur la commune, exposition photographique, théâtre forum, conférence… Une délégation malgache a également été accueillie dans la commune.

Grâce à la mobilisation des différentes collectivités dont le SIVOM, le Syndicat Atlantic'eau, la Centrale, le programme a permis l'implantation de réseaux d'adduction d'eau potable dans la commune rurale d'Ikongolo, au profit des 5500 habitants de la région.

L'association Franc Mad s'engage dans des actions de sensibilisation à l'eau sur notre territoire et travaille à la mise en œuvre d'interventions en milieu scolaire. Les projets de développement à Madagascar se poursuivent et se développent dans le temps, au plus près des habitants.

- **Décisions modificatives budget principal (4)**

Madame la Maire expose au conseil municipal les motifs de cette décision modificative budgétaire.

La constitution de provisions pour risques et charges d'autre obligatoire pour la collectivité, dès lors que des restes à recouvrer sur des comptes de tiers paraissent compromis. Il convient pour la sincérité des comptes d'ouvrir des crédits sur le chapitre 681 (provisions pour charges) afin d'anticiper l'éventuelle perte de créance.

Cette actualisation de créance non recouvrée doit se réaliser à chaque exercice budgétaire.

Il convient par décision modificative d'ouvrir des crédits pour le 681. Ci-dessous l'opération complète :

	BP 2023	Opération	Nouveau BP
6122 : Bennes à ordures	40 000.00		
Réduction des crédits ouverts		-4 100.00	36 000.00
681 : Charges de fonctionnement	0.00		
Augmentation des crédits ouverts		+4 100.00	4 100.00

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, adopte à l'unanimité, la décision budgétaire modificative n°4, comme présentée.

CONSEIL MUNICIPAL

11 décembre 2023

PDF - 790,7 Ko

Télécharger

CONSEIL MUNICIPAL

13 novembre 2023

PDF - 169,4 Ko

Télécharger

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
L'an deux mil vingt-trois, le 16 octobre à vingt heures,
Le Conseil Municipal de Lavau-sur-Loire, dûment convoqué le 10 octobre, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la Présidence de Madame Claire TRAMIER, Maire

Nombre de conseillers en exercice : 13
Présents : 8
Votants : 10

PRESENTS : Claire TRAMIER, Franck DORNER, Stéphane MENAGER, Hervé MORAUD, Isabelle BALBINE, Christine BRETECHE, Maxence AUTHIER, Anne DOUAUD.

ABSENTS EXCUSES :
Christiane CHARITEAU procuration à Stéphane Ménager
Eva ANCRET procuration à Hervé Moraud
Pascal PROGEAU procuration à Stéphane Ménager (non prise en compte)
Anne BRASSET

SECRETAIRE DE SEANCE : Stéphane Ménager

- **APPROBATION du procès verbal du conseil municipal du 18 septembre 2023,** à l'unanimité

- **Présentation du rapport d'activité 2022 de la communauté de communes Estuaire et Sillon**

Les membres du conseil municipal ont pu prendre connaissance du rapport d'activité 2022 adressé en version dématérialisée lors de la convocation à l'assemblée. Monsieur Rémy Nicolleau, Président, est présent lors de ce conseil pour évoquer ce rapport et répondre aux questions des membres.

M. Nicolleau évoque tout d'abord la pandémie tardive de ce rapport, qui arrive effectivement en fin d'année. Le prochain devrait paraître avant l'été.

- Question sur la situation de la station d'épuration de Savenay et l'application de la Loi sur l'eau :
Après les constats de dysfonctionnements de la station, des analyses sont régulièrement effectuées pour le contrôle de la qualité de l'eau. Des travaux de compensation vont être réalisés (bassin de rétention) dans l'attente d'une rénovation plus importante.
Un recours judiciaire a été lancé concernant la station d'épuration de Savenay, par la communauté de communes, gestionnaire de l'équipement. Pas de recours pour les communes impactées par la pollution de ne porter partie civile (non détenteur de la compétence).
L'abreuvement du bétail par un système indépendant ne fait pour des raisons préventives et non pour des raisons de pollution avérée.

- Question sur les déchets, notamment l'obligation pour les usagers d'avoir un composteur, y aura-t-il une collecte ?
Il n'y aura pas de collecte des biodéchets. Ils devront être gérés par les particuliers, avec une réutilisation autonome. La question des logements collectifs est à l'étude sur cette gestion. Malgré les efforts collectifs de tri et de recyclage, le coût du traitement des déchets est en perpétuelle augmentation. Les recettes liées aux organismes de recyclage ne sont pas à la hauteur des coûts de collecte et de traitement.

- **Rénovation du terrain de football**

Suite à des échanges entre les responsables du club de football et Mines Tranquil et Douaud, envisager la rénovation du terrain de football est apparue nécessaire. Des contacts ont été pris avec des professionnels sur la faisabilité et les coûts. Dans l'impossibilité budgétaire d'envisager une refonte totale du terrain (environ 115 000 €), la solution d'une remise en état de la surface est préférée. Une convention d'usage est établie avec la commune de la Chapelle Launay pour permettre aux footballeurs de pratiquer en extérieur durant le temps d'immobilisation du terrain. Le devis est estimé à 11 700 € pour la réfection du terrain.
Cette dépense est prévue au budget « terrain » en investissement.

Ce projet a soulevé des questions sur le nombre de licenciés du club (une cinquantaine) dont une quinzaine résidents de Lavau.

CONSEIL MUNICIPAL

16 octobre 2023

PDF - 184,5 Ko

Télécharger

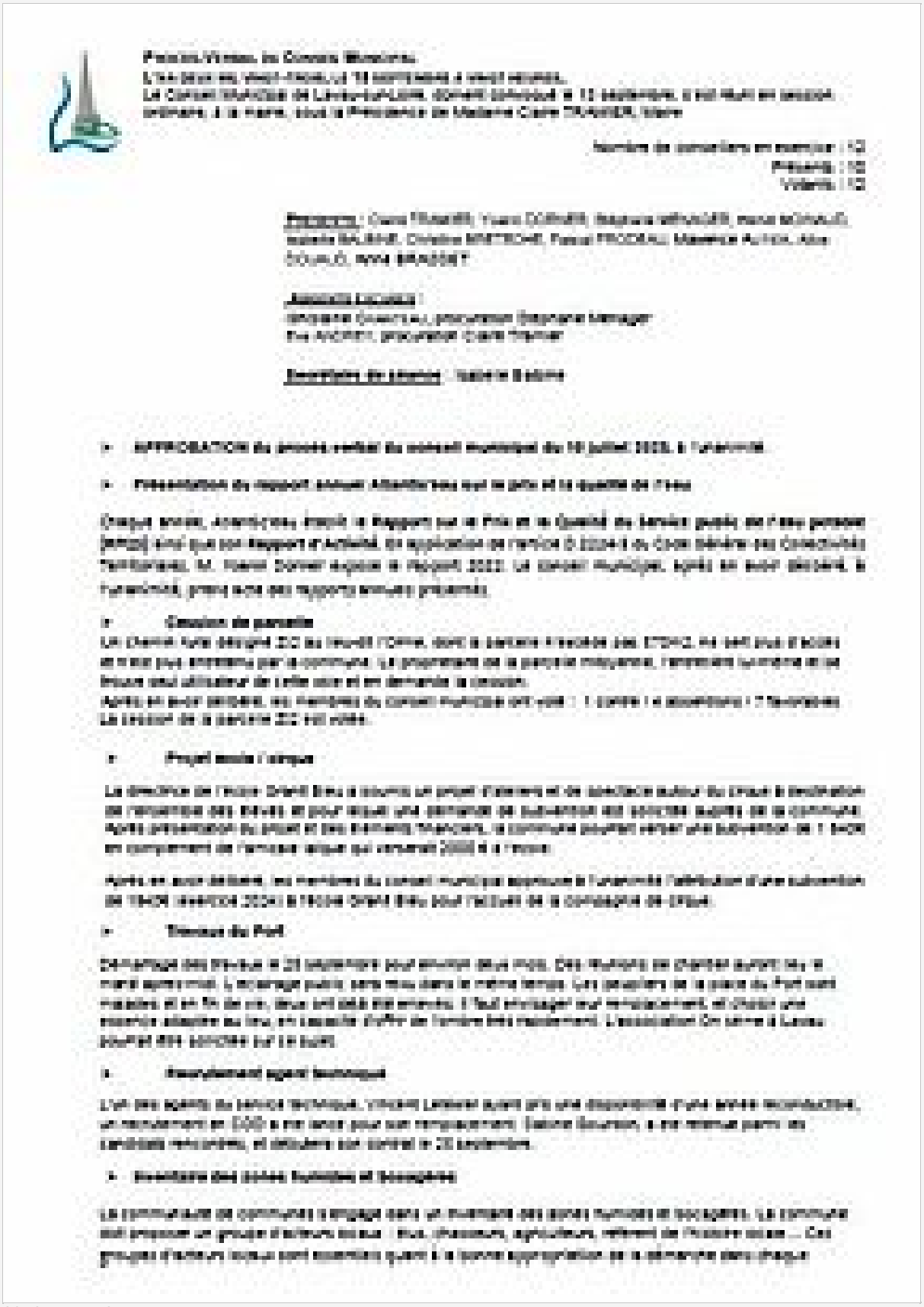

CONSEIL MUNICIPAL

18 septembre 2023

PDF - 215,8 Ko

Télécharger

https://www.lavau-sur-loire.fr/vie-citoyenne/le-conseil-municipal/compte-rendus-3586.html

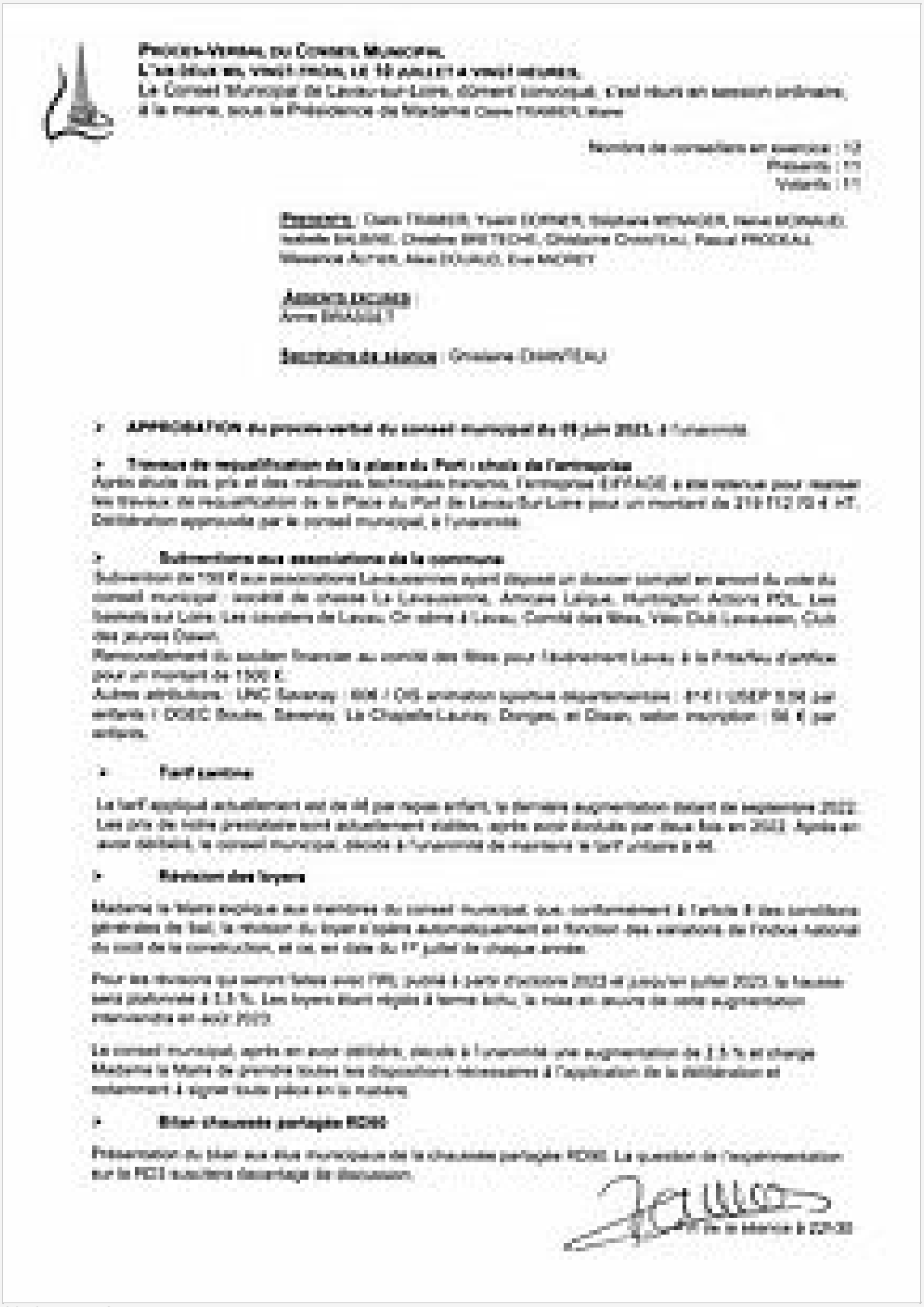

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
L'AN DEUX MIL VINGT-TROIS, LE 10 JUILLET A VINGT HEURES,
Le Conseil Municipal de Lavau-sur-Loire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la Présidence de Madame Claire TIXIER, Maire

Nombre de conseillers en exercice : 19
Présents : 11
Votants : 11

Présents : Claire TIXIER, Yves CORNET, Stéphane BRIAGER, Hervé MORAUD, Isabelle BALBINE, Christine BRETECHE, Ghislaine CHAVITEAU, Pascal PROCEAU, Séverine AUTRET, Alex DOUAUD, Eva MOREY

ADJOINTS EXCUSES :
Anne BRAGUET

SECRETAIRE DE SEANCE : Ghislaine CHAVITEAU

- **APPROBATION du procès-verbal du conseil municipal du 19 juin 2023** à l'unanimité

- **Travaux de requalification de la place du Port : choix de l'entreprise**

Après étude des prix et des mémoires techniques transmis, l'entreprise EIFFAGE a été retenue pour réaliser les travaux de requalification de la Place du Port de Lavau-Sur-Loire pour un montant de 219 112,10 € HT. Délibération approuvée par le conseil municipal, à l'unanimité.

- **Subventions aux associations de la commune**

Subvention de 100 € aux associations Lavauzennes ayant déposé un dossier complet en amont du vote du conseil municipal : société de chasse La Lavauzenne, Amicale Laïque, Huntington Actions PDL, Les Sonnets sur Loire, Les Jardiers de Lavau, On aime à Lavau, Comité des fêtes, Vélo Club Lavauzien, Club des jeunes Dawn.
Renouvellement du soutien financier au comité des fêtes pour l'évènement Lavau à la Frênaie d'artifice pour un montant de 1500 €.
Autres attributions : UNC Savenay : 60€ / OS animation sportive départementale : 0 € / USEP 5,50 par enfants / OGEC Boulay, Savenay, La Chapelle Launay, Donges, et Dawn, selon inscription : 50 € par enfants.

- **Tarif cantine**

Le tarif appliqué actuellement est de 4€ par repas enfant, la dernière augmentation datant de septembre 2022. Les prix de notre prestataire sont actuellement stables, après avoir évolués par deux fois en 2022. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité de maintenir le tarif unitaire à 4€.

- **Révision des loyers**

Madame le Maire explique aux membres du conseil municipal, que, conformément à l'article 8 des conditions générales de bail, la révision du loyer s'opère automatiquement en fonction des variations de l'indice national du coût de la construction, et ce, en date du 1er juillet de chaque année.

Pour les révisions qui seront faites avec l'IRL publié à partir d'octobre 2022 et jusqu'en juillet 2023, la hausse sera plafonnée à 3,5 %. Les loyers étant réglés à terme échu, la mise en jouissance de cette augmentation interviendra en août 2023.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité une augmentation de 3,5 % et charge Madame le Maire de prendre toutes les dispositions nécessaires à l'application de la délibération et notamment à signer toute pièce en la matière.

- **Bilan chaussée partagée RD90**

Présentation du bilan aux élus municipaux de la chaussée partagée RD90. La question de l'expérimentation sur la RD3 suscitera davantage de discussion.

Fin de séance à 22h30

CONSEIL MUNICIPAL

10 juillet 2023

PDF - 59,2 Ko

Télécharger

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DIX-NEUF CENT VINGT-TROIS, LE 9 JUIN A VINGT HEURES,

Le Conseil Municipal de Lavau-sur-Loire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la Présidence de Madame Claire TRANIER, maire

Nombre de conseillers en exercice : 12
Présents : 11
Votants : 12

PRESENTS : Claire TRANIER, Yoann DORNIER, Stéphane MENAGER, Anne MORAUD, Isabelle BALDINE, Christine BRETECHE, Ghislaine CHANTEAU, Pascal PRODEAU, Maxence AUTHIER, Anne DOURUD, Eva ANDREY

ABSENTS EXCUSES :
Anne BRAGOUT, procuration à Maxence Authier

SECRETAIRE DE SEANCE : Isabelle Baldine

Avant d'entamer la séance du conseil municipal proprement dit, il a été voté la nomination des délégués et suppléants qui officieront lors des élections sénatoriales le 24 septembre prochain.

Elus délégués à l'unanimité : Yoann Dornier, Isabelle Baldine et Stéphane Ménager

Elus suppléants à l'unanimité : Christine Brétéché, Eva Andrey, Maxence Authier

- **APPROBATION du procès verbal du conseil municipal du 15 mai 2023**, unanimité sauf une voix.
- Report du bilan de la CoCB au prochain conseil municipal
- **Désignation d'une voie**, lotissement les Angélques : chemin des Coquelicots unanimité
- **Jumelage avec la commune de St Eulalie en Ardèche le 14 juillet 2023**
  Le déplacement à l'occasion de la fête de la cerise est décidé. Six membres du conseil municipal sont concernés : Claire Tranier, Stéphane Ménager, Christine Brétéché, Maxence Authier, Pascal Prodeau, Isabelle Baldine.
  La mairie prend en charge la location du minibus, les élus seront hébergés chez l'habitant.
  Invitation prévue, en retour, lors des festivités de juin 2024 à Lavau-sur-Loire.
  Approuvé à l'unanimité par les membres du conseil municipal
- **Bouge ton Coeur**

  46 participants à la réunion d'information du mardi 6 juin. Une dynamique ressentie de la part des présents. Un prochain rendez-vous entre volontaires est prévu le mardi 20 juin.
- **Divers**

  Sollicitation de la Protection judiciaire de la jeunesse pour autoriser une manifestation sur le terrain de football, le mardi 27 juin de 14h à 20h. Suite à un travail sur la citoyenneté, les jeunes ont construit une mangeoire nichoirs, qui donnera lieu à diverses animations, dont un baptême accompagné en mangeoire pour ces jeunes.

  Trou Bleu, accès pour le pompage contrant avec le parking

  Logo de la mairie : pas d'intérêt à changer le visuel, aucune proposition ne recevant l'unanimité.

Fin de la séance à 20h10.

CONSEIL MUNICIPAL

9 Juin 2023

PDF - 136,0 Ko

Télécharger

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
L'an deux mil vingt-trois, le 15 mai à vingt heures,
Le Conseil Municipal de Lavau-sur-Loire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la Présidence de Madame Claire TRANNIER Maire

Nombre de conseillers en exercice : 12
Présents : 10
Votants : 12

Présents : Claire TRANNIER, Yvann GOYNER, Stéphane MENAGER, Hervé MONNOUL, Isabelle BALBINE, Christine BRETECHE, Christiane CHANTEAU, Anne BRASSET, Pascal PRIDEAUX, Maxence AUTIER

Absents excusés :
Anne DOUAUD, procuration à Claire Trannier
Eva ANDRAY, procuration à Isabelle Balbine

Secrétaire de séance : Anne Brasset

- **APPROBATION du procès verbal du conseil municipal du lundi 17 avril 2023 : une abstention.**
- **Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)**

Dans le cadre de l'élaboration d'un plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi), l'adoption du plan d'aménagement et de développement durable doit être précédé d'un débat au sein de toutes les communes de l'intercommunalité.
Madame le Maire a présenté les orientations et le contenu du PADD. Les échanges ont porté sur la clarification et l'explication de certains termes et notions. Les orientations ont été validées et approuvées par les conseillers municipaux. Quelques remarques précises ont été formulées :
- Terme « transformation » jugé trop fort dans le titre de la page 16.
- Accord sur les objectifs de développement économique permettant à la CCES d'être acteur de son développement et de préserver des fermes agricoles.
- Remarque sur le chapitre « mobilité » qui doit bien sûr être présent dans le PADD mais sur lequel les leviers et outils du PLUi ne permettent pas forcément d'apportement pour répondre concrètement à tous les enjeux (exemple amélioration des transports en commun qui ne dépend pas de la CCES).
- Une attention particulière a été portée sur les questions autour de la ressource en eau et de sa préservation.
- Une question a été formulée sur la disparition du terme « trame verte ». Il est fait mention de la « trame bleue » page 35 mais pas de la « trame verte ».
- Accord sur la catégorisation des communes avec une interrogation sur la réalité concrète des pourcentages de production de logement qui pourraient être affectés (cf. PLUi).
- Échanges autour du développement des activités en campagne : quels outils permettent à régulation active le contrôle ? comment intégrer des activités en bourg au domicile des professionnels ?
- Le schéma-cœur (page 49) est apparu un peu décalé et réductrice par rapport à la complexité de la thématique.

Globalement, les élus sont en accord avec le projet de PADD proposé.

- **Vote d'une décision modificative au budget prévisionnel 2023**

Considérant la nécessité pour la collectivité d'ajuster les crédits ouverts au budget 2023 et notamment la suppression du chapitre des dépenses imprévues ;
Considérant la nécessité d'approvisionner le compte 204181 affecté aux dépenses liées au SYDELA et le compte 10226 pour le reversement de la Taxe d'Aménagement ;

PROPOSE CE QUI SUIT :
Article 1 : Effectuer les virement des crédits tels que présentés ci-après :

023 - Dépenses imprévues			
Diminution des crédits ouverts			
Nouveau montant du 023			
204181 - Biens immobiliers, matériel			
Augmentation des crédits ouverts			
Nouveau montant du 204181			
10226 - Taxe d'aménagement (versée à			
Augmentation des crédits ouverts			
Nouveau montant du 10226			

CONSEIL MUNICIPAL

15 Mai 2023

PDF - 159,9 Ko

Télécharger

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
L'an deux mil vingt-trois, le 17 avril, à vingt heures,
Le Conseil Municipal de Lavau-sur-Loire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la Présidence de Madame Claire TRAMER, Maire

Nombre de conseillers en exercice : 12
Présents : 7
Votants : 10

PRÉSENTS : Claire TRAMER, Yvann DORNER, Stéphane MENAGER, Hervé MONAULT, Isabelle BALBINE, Alice DUJAUD, Christine BRETIGUIN

ABSENTS EXCUSÉS
Christiane CHANTOU procuration à Claire Tramer
Anne BRASSET, procuration à Alice Dujaud
Fiona PROCRAU procuration à Stéphane MENAGER
Maxence AUTIER
Eva MACREY

Secrétaire de séance : Isabelle BALBINE

- **APPROBATION du procès-verbal du conseil municipal du lundi 13 mars 2023 à l'unanimité**
- **Vote du compte de gestion 2022 du budget « logements sociaux »**

Après présentation des comptes de dépenses et recettes, les décisions modificatives réalisées et après s'être assurés de la conformité de l'exercice 2022 avec le compte administratif de la commune 2022, il est constaté que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni d'observation, ni réserve. Les membres du conseil municipal votant à l'unanimité l'approbation du compte de gestion 2022 du budget logements sociaux

- **Vote du compte administratif 2022 du budget « logements sociaux »**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Yvann DORNER, adjoint en charge des finances, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire, et les décisions modificatives de l'exercice considéré, donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLÉS	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES
Résultats reportés		9 116,11 €		24 634,74 €
Opérations de l'exercice	0,00 €	15 000,00 €	4 877,26 €	9 804,68 €
Affectation 1068				
Totaux	0,00 €	24 116,11 €	4 877,26 €	34 700,74 €
TOTAUX		24 116,11 €		34 700,74 €

Madame la Maire se retire de la salle pour laisser les membres présents procéder au vote.
Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif et les résultats tels que définis ci-dessus.

- **Affectation du résultat d'exploitation « logements sociaux » 2022**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame Claire TRAMER, Maire, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2022, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022, constatant que le compte administratif présente :
- un excédent de la section de fonctionnement de 29 830,00 €

CONSEIL MUNICIPAL

17 avril 2023

PDF - 222,8 Ko

Télécharger

Compte-rendus 2023

Compte-rendus 2022

Comptes-rendus 2021

Comptes-rendus 2020